



BUDGET COMMUNAL 2019

RAISONNABLE ET RÉALISTE

Le budget primitif est l'acte essentiel de la vie de la commune, celui par lequel le Conseil municipal du 21 Mars dernier a prévu et autorisé les dépenses comme les recettes qui seront exécutées en 2019.

Raisonné et réaliste, c'est ce qui résume le budget 2019.

Dans un contexte national toujours très contraint, la municipalité garde le cap de la prudence avec une stabilisation de ses dépenses et une baisse de l'endettement. La ville poursuit toutefois les investissements prioritaires d'équipement qui porteront en 2019 sur des projets structurants pour la ville et la population, dans des domaines impactant le quotidien des habitants et la qualité de vie (rénovation des voiries communales, rénovation des équipements scolaires, sportifs, culturels et associatifs).

Surtout, Mr le maire confirme son engagement de 2014 : les taux communaux des impôts locaux n'augmenteront pas en 2019 ! Grâce à l'anticipation des élus et à un plan progressif d'économie, la ville maintient son ambition de proposer des services publics de proximité de qualité et de préparer l'avenir pour une ville au service de ses habitants.

Un excédent de fonctionnement

La Commune a dégagé un excédent de fonctionnement en

2018 de 2 024 433,96 €, permettant de financer des projets d'investissement en 2019 sans avoir recours à l'emprunt.

Les impôts et les tarifs municipaux n'augmenteront pas cette année encore

La Ville continue de mener une politique ambitieuse et résolument tournée vers l'avenir avec 0% d'augmentation d'impôt (pour la 1⁶ème année consécutive), 0% d'augmentation des tickets de repas de cantine pour nos enfants.

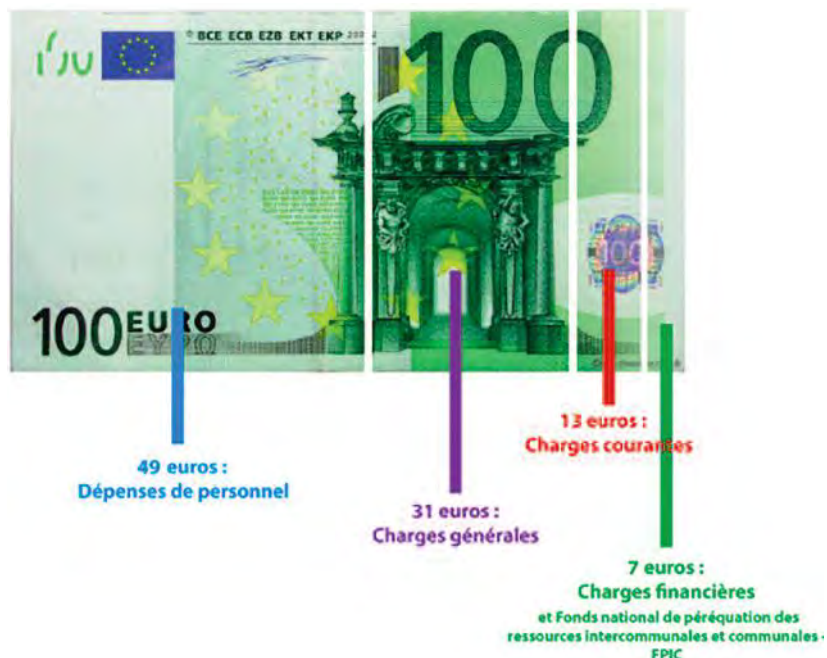
Rappel : Comment fonctionne le budget communal

Le budget d'une commune a toujours deux sections distinctes : une pour le fonctionnement et une pour l'investissement. C'est un peu comme dans un ménage : il y a les dépenses liées au quotidien (charges générales, fournitures, eau, électricité, services...) qui correspondent au fonctionnement, et les dépenses plus ponctuelles, qui correspondent aux investissements (grands projets : achats immobiliers, achats de véhicules et de matériels, travaux...).

FONCTIONNEMENT 2019

LES DÉPENSES :

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement prévues en 2019 (pour 100 € dépensés par la commune)



• **Les charges à caractère général** sont les frais liés aux énergies (électricité, gaz...) ou encore l'alimentation de la restauration scolaire. L'entretien et la maintenance au quotidien des routes, des terrains, des réseaux, des bâtiments... mais aussi les frais de télécommunication, d'impression, et autres fournitures diverses... qui garantissent le bon fonctionnement des services municipaux, des écoles, des crèches, des bâtiments sportifs...

Les dépenses de personnel représentent 49% du budget réel de fonctionnement. Aucun recrutement supplémentaire n'a été

programmé hormis ceux nécessaires aux remplacements des agents qui partent à la retraite ou quittent la commune.

La mission majeure des communes est la mise en place des services publics de proximité. A cause du désengagement financier de l'Etat, certaines communes se retrouvent dans l'obligation de supprimer des services à la population. Parce qu'ils ont su anticiper la situation, les élus d'Entraigues parviennent à maintenir des services publics de qualité.



- **Les charges courantes** sont celles du SDIS (Service Secours et Incendie : 264 268 Euros versées par la commune d'Entraigues) : il s'agit là d'une dépense obligatoire qui s'impose au Conseil Municipal. Elle a augmenté par rapport à 2018 de 9%. Autres charges courantes, les subventions au CCAS et aux budgets annexes.

- **Subventions aux associations** : Les associations sont une vraie fierté pour Entraigues, pour leurs palmarès, la qualité des actions qu'elles proposent, mais surtout pour les valeurs qu'elles inculquent à leurs membres : esprit d'équipe, éveil du sens critique, respect... En 2019, les subventions s'élèveront à 198 495 euros. Il faut également compter dans les efforts municipaux la mise à disposition de locaux pour nombre d'associations.

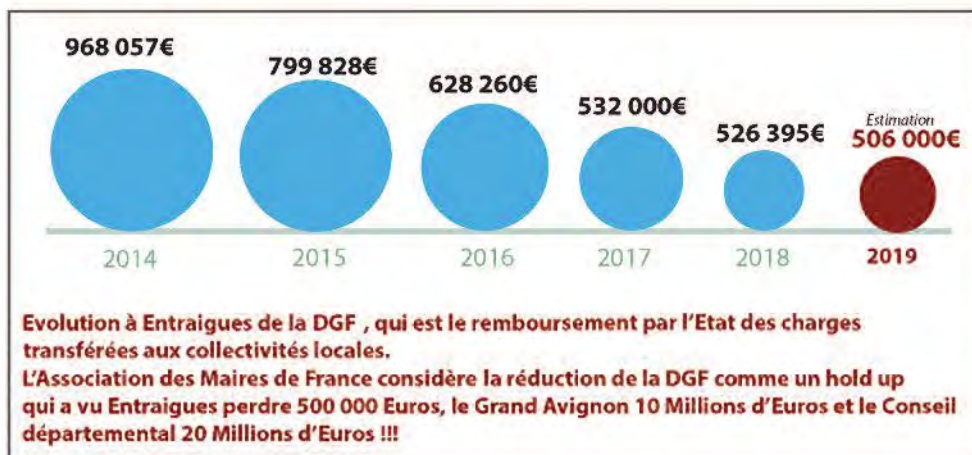
LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 8 363 522 €

LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement issues des impôts locaux (Taxe Habitation (TH), Taxe foncière bâti (TFB) et Taxe foncière non bâti (TFNB), des dotations et participations, de l'attribution de compensation du Grand Avignon, des produits des services et de la fiscalité indirecte.

- **La dotation Globale de Fonctionnement :**

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : réduite de moitié !



- **L'attribution de compensation** : Dotation versée par les intercommunalités aux communes membres qui correspond à l'équivalent de la Taxe Professionnelle perçue par une commune un an avant l'entrée en intercommunalité. Cette recette est forfaitaire et fixe. C'est la loi.

- Rappelons que cette recette est celle de l'ancienne Taxe Professionnelle notamment de la zone d'activité du Plan que la commune d'Entraigues a pu récupérer en entrant au Grand Avignon. C'était l'un des sujets de discorde lorsque la commune était aux Sorgues du Comtat.

Maintenue depuis 2010 à **1 772 646 €** mais réduite au 1 janvier 2017 d'un peu plus de 47 000 € pour prendre en compte le transfert au Grand Avignon de la gestion de l'Aire d'accueil des gens du voyage.

L'attribution de compensation est figée à 1 725 665 €.

- **Les dotations et participations** : Il s'agit de la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui ont été impactées par l'effort de redressement des comptes publics jusqu'en 2017, les compensations de l'Etat sur la Taxe Foncière et la Taxe d'habitation et de la participation de la CAF.

- **Les produits des services** : Ils s'élèvent à **657 300,83 €**. Cette année encore les tickets de cantine pour les enfants scolarisés dans la commune n'augmenteront pas. Il s'agit là d'un choix politique fort !

- **Les impôts et taxes locales** :

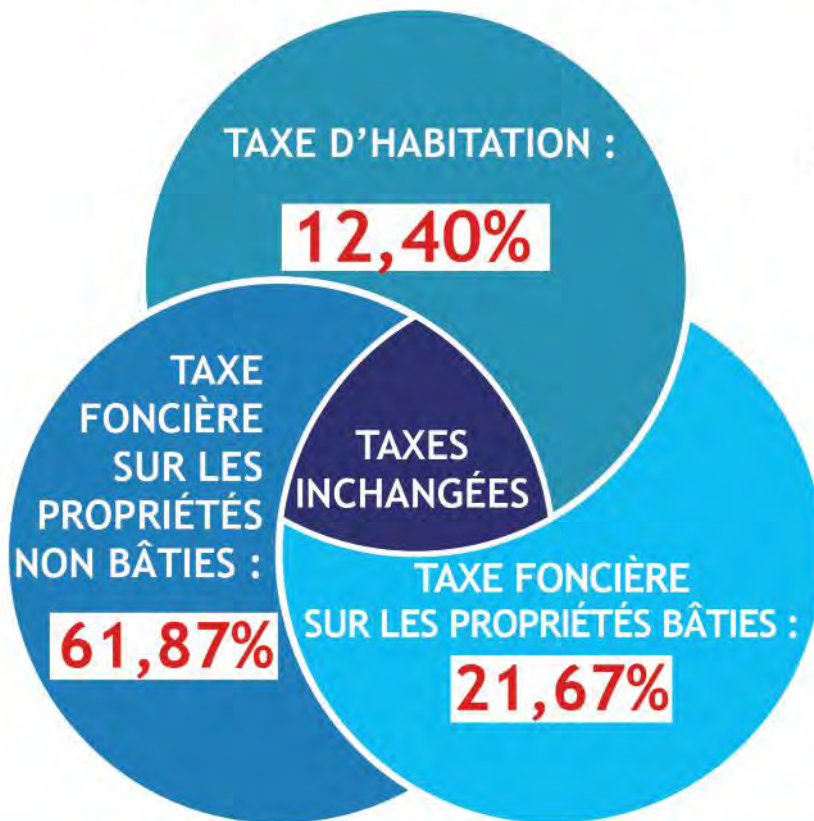
En 2019 les taux d'impositions locales n'augmenteront pas.

La recette s'élève à **3 864 794 €** à la commune.

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT S'ÉLÈVENT À 10 119 522 €



ET TOUJOURS **0%** D'AUGMENTATION D'IMPÔTS LOCAUX EN 2019

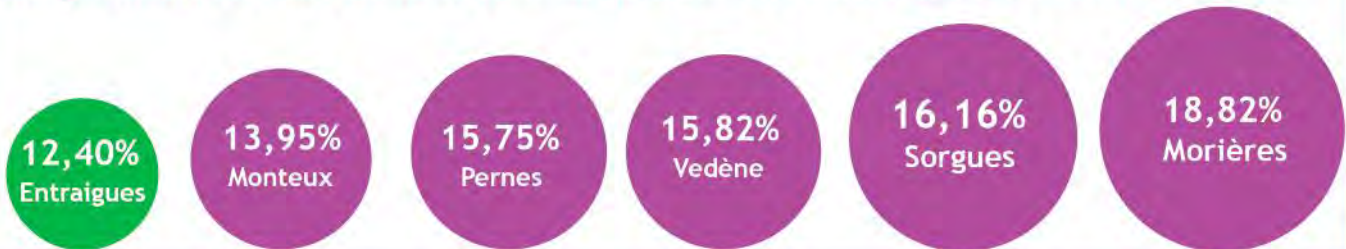


Les taux des Taxes locales **sont inchangés depuis 16 ans.**

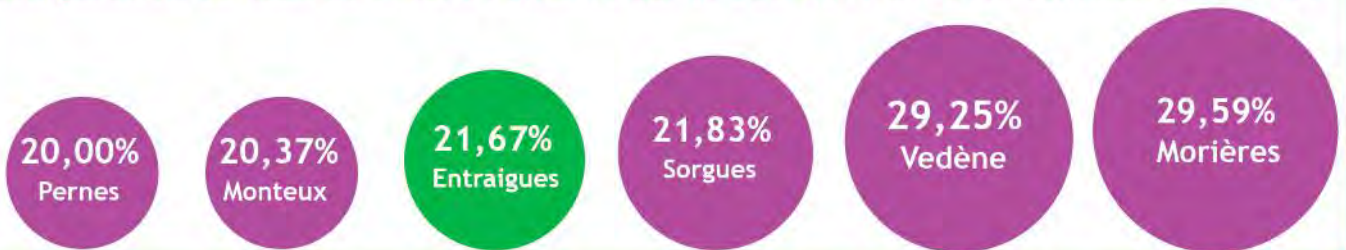
Ces taux n'augmenteront pas en 2019.

Cette stabilité contribue au maintien du pouvoir d'achat des Entraiguois.

Comparaison du taux de la taxe d'habitation 2019 avec les communes voisines



Comparaison du taux de la taxe Foncière sur le Bâti 2019 avec les communes voisines



La **taxe foncière** sur les propriétés bâties est payée par les propriétaires d'un bien, qu'ils en soient ou non les habitants ou utilisateurs. Son montant est calculé à partir de la valeur cadastrale du bien elle-même déterminée par le niveau de confort du logement. La **taxe d'habitation** est liée à l'occupation d'un bien, elle est donc payée par les habitants effectifs du logement qu'ils soient locataires ou propriétaires. Son montant dépend des caractéristiques du logement, de sa localisation et de la situation personnelle du foyer au 1er janvier. **Ces deux impôts locaux sont calculés en fonction de la valeur du logement fixée par les services des impôts : la « base ».** Cette base est différente pour chaque logement puisqu'elle prend en compte sa valeur locative ainsi que la situation sociale et familiale de ses occupants. **Les bases sont modifiées chaque année en se basant sur l'inflation** (Loi de Finances annuelle votée par l'Assemblée Nationale) et font donc accroître mécaniquement le montant de votre/vos avis d'imposition. La Ville d'Entraigues **n'augmente pas ses taux pour la 16e année consécutive**, la fiscalité évoluant encore cette année sur la seule croissance des bases pour la partie communale.



INVESTISSEMENTS 2019

5 796 759 €

La commune investit, n'augmente pas les impôts
et fait travailler les entreprises d'Entraigues et du Vaucluse !



Travaux
de reconstruction
des services
techniques :
1 620 000,00 €

Réfection
du bâtiment de la
Poste (façade + toiture)
200 000 €



Travaux de piétoni-
sation de l'avenue
Jean Moulin
270 000 €

Travaux de voirie
divers :
380 000 €



Aménagement du terrain
multisport
230 000 €



La programmation
des études
pour le Boulevard St
Roch (2ème tranche)
140 000 €

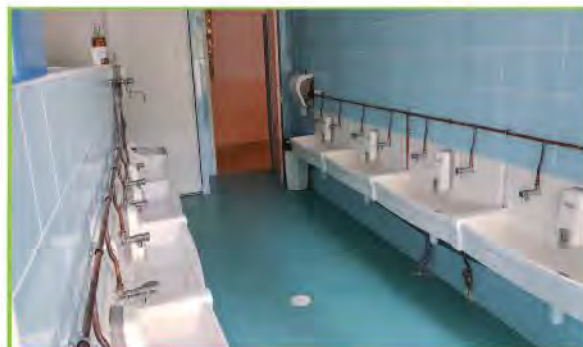


Travaux d'aménagement du Boulo-
drome, aire sportive et ludique (city
stade 2)
120 000 €

Réalisation du parking
des Lucines
120 000 €

Acquisition de
mobilier et logiciels
informatique :
380 000 €

Acquisitions de mobilier
et matériel techniques :
141 000 €



Travaux dans les bâtiments
communaux : 910 000 €

Ecoles :

Robert Desnos : Réhabilitation des sanitaires filles et garçons sous le préau

Marie Mauron : Remise en peinture des façades. Remplacement du portail d'entrée de l'école et mise en place de barrières de protection.

Aménagement extérieur sera réalisé en partenariat avec l'éducation nationale. Mise en place de systèmes d'alerte agréés dans les cadres des PPMS anti intrusion.

Jacques Prévert : Réhabilitation des sanitaires

Autres travaux prévus par la commune :

- Construction d'une buvette au stade de football
- Reprise du réseau de chauffage de l'école Prévert
- Rénovation des sanitaires publics de la cour des anciennes écoles
- Mise en place d'un arrosage intégré au stade de rugby
- Réfection du dojo en cours

Travaux d'amélioration thermique
dans les bâtiments accueillant des enfants :
259 000 € pour 2019

- Ecole Jacques Prévert : isolation thermique des façades Est et Sud par l'extérieur, renforcement de l'isolation sous étanchéité, création de ventilations nocturnes et protection solaire des fenêtres à l'étage de la façade Est
- Ecole Robert Desnos : protection solaire des fenêtres à l'étage de la façade Est et de la cantine. Isolation thermique par l'extérieur façade sud
- Ecole Louise Michel : renforcement de l'isolation de la toiture terrasse

Travaux prévus par le Grand Avignon :

- Route de Sorgues (espace commercial) : Implantation de coussins berlinois
- Avenue de la gare, carrefour République : Abattages et reprise de trottoir suite réparation réseau d'eaux usées
- Avenue République, Général de Gaulle et Jean Jaures : Reprises de trottoirs
- Route de Trévous, section Sud : Réfections de chaussée
- Le plan, Avenue Grenache : reprise signalisation giratoire et chaussée
- Le plan, chemin Mourre du Luc : reprises d'accotements
- Route d'Avignon : reprise de berges sur ouvrage pluvial (village entreprise)
- Route d'Avignon, arrêt bus Calade/Ferrailles : aménagement accessibilité handicapés
- Route de Sorgues + avenue république : reprise d'enrobés
- Route de sorgues + avenue des Valayans : éclairage public
- Avenue des herbages côté valayans / gravillonnage sur 600 premiers mètres
- ZA Le plan + blagier+pavillon flore : création d'une prairie fleurie + refecton arrosage
- Route d'Avignon : reprise espaces-verts entrée de ville sortie giratoire
- Gare : replantations ponctuelles et reprise entretien par prestataire
- Route de Sorgues, carrefour République : replantations de 2 arbres type pyrus



Qu'elles soient culturelles, sociales, sportives ou bien encore de loisirs, les nombreuses associations de la commune participent, au quotidien, à l'animation d'Entraigues. Portées par de nombreux bénévoles, elles reflètent la dynamique d'une commune et la fait rayonner à l'extérieur.

Dès lors, il est naturel que la commune accompagne ses associations à travers principalement deux aides : une directe (aide financière à travers une subvention) ou bien indirecte (mise à disposition d'une salle, matériel etc.).

La subvention directe :

Il s'agit d'une aide financière accordée par la commune à travers une subvention de fonctionnement. Les subventions ont été accordées suite au dépôt d'un dossier, le plus simple possible, de demande de subvention en Mairie.

En 2019, la commune apportera 198 495 euros de subventions aux associations entraiguoises !

La subvention indirecte :

Les aides indirectes prennent la forme de prestations et/ou de mises à disposition effectuées par la commune pour le compte de l'association.

A Entraigues, nous pouvons distinguer plusieurs aides indirectes :

- La mise à disposition à titre gracieux de locaux, qui font office de sièges, pour certaines associations
- La mise à disposition à titre gracieux de locaux pour le bon déroulement des activités des associations
- La prise en charge financière par la commune des fluides (eau, électricité) et de l'entretien des locaux
- La possibilité de louer gratuitement une salle municipale (salle des fêtes par exemple)
- Ou bien encore la mise à disposition du matériel communal (tables, chaises, estrade, sonorisation etc.).

La taxe d'habitation en évolution

Cette réforme mise en place à compter de 2018 va permettre à environ 80% des foyers français d'être exonérés de la taxe d'habitation. Le dégrèvement est réparti sur trois ans (30% en 2018, 65% en 2019, à 100% en 2020) et calculé sur la base des taux et abattement de 2017. La contribution à l'audiovisuel public et les résidences secondaires ne sont pas concernées par ce dispositif. Pour savoir si vous pouvez en bénéficier et à quel niveau, un simulateur de taxe d'habitation est disponible sur le site www.impot.gouv.fr

L'info plus

Le budget 2019 de la commune a été élaboré à partir d'une analyse prospective et sous le contrôle du cabinet Conseil indépendant « Finance active ».

La municipalité a suivi les recommandations de « Finance active » afin de maintenir la stabilité financière et les marges de manœuvre de la commune.